

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 20/02/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 17/03/17
Affichage le : 07/04/17
Transmission préfecture le : 07/04/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170331-lmc197397-DE-1-1
Du : 07/04/17
Délibération exécutoire le : 07/04/17

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 31 mars 2017

**POLITIQUE D03 MOYENS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION
CESSION AU PROFIT DE LA
"SOCIÉTÉ AMÉNAGEMENT, SERVICE, BUREAU,"
DE LOCAUX À USAGE DE BUREAUX, PROPRIÉTÉ
DÉPARTEMENTALE, SITUÉS 9, RUE BOILEAU À VERSAILLES**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1311-9 et suivants, et L.3213-1 et suivants,

Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment ses articles L. 2121-1, L.2141-1 L.3221-1 et L.3211-14,

Vu la délibération du 25 septembre 2015 décidant la cession de ce bien à Monsieur et Madame O.T au prix de 300 000€,

Vu le courrier des époux O.T du 01 février 2016 renonçant à l'acquisition des locaux,

Vu l'estimation de France Domaine du 27 juin 2016 estimant la valeur vénale de la propriété départementale à 270 000 €,

Vu le cahier des charges pour la vente du local à usage de bureaux situé 9 rue Boileau à Versailles

Vu l'offre de la « Société Aménagement Service Bureau », reçue par courrier en date du 23 décembre 2016 pour un montant de 290 000 €, a été présentée dans le cadre de la procédure de vente,

Vu le courrier du Département en date du 21 février 2017 retenant l'offre de la « Société Aménagement Service Bureau » représentée par Madame J. R. au prix de 290 000€ conformément à l'estimation de France Domaine,

Considérant que la propriété du Département est inoccupée et n'a pas vocation à être affectée à des missions départementales et ne présente, dans ce cadre, plus d'intérêt pour l'exercice des politiques départementales,

Considérant enfin que ces locaux font partie du domaine privé départemental,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Sa Commission Travaux, Infrastructures et Grands projets innovants entendue,

Sa Commission Finances, Affaires Européennes et Générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Annule la délibération du Conseil départemental du 29 septembre 2015 décidant la cession de ce bien à Monsieur et Madame O.T au prix de 300 000€.

Décide la cession à la « société Aménagement Service Bureau », ou toute société dépendante du même groupe, représentée par Madame J. R. du local à usage de bureaux situé au 9 rue Boileau à Versailles cadastrée à la parcelle BL 423, constituant le lot de copropriété n°205, soit 275/10026 tantièmes.

Fixe le prix de cette cession à 290 000 euros.

Dit que tous les frais afférents à cette cession seront pris en charge par l'acquéreur.

Autorise Monsieur le Président du Conseil Départemental à signer l'acte notarié ainsi que tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Dit que le produit de la vente sera imputé au chapitre 77, article 775 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 31 mars 2017

**CESSION AU PROFIT DE LA
"SOCIÉTÉ AMÉNAGEMENT, SERVICE, BUREAU,"
DE LOCAUX À USAGE DE BUREAUX, PROPRIÉTÉ
DÉPARTEMENTALE, SITUÉS 9, RUE BOILEAU À VERSAILLES**

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Laurent Brosse

Votent POUR (40) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Bertrand Coquard, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (2) : Claire Chagnaud-Forain, Olivier De la Faire.

Procurations (8) : Sylvie D'Esteve à Philippe Brillault, Josette Jean à Pauline Winocour-Lefevre, Joséphine Kollmannsberger à Bertrand Coquard, Guy Muller à Cécile Dumoulin, Jean-François Raynal à Pierre Bédier, Yann Scotte à Cécile Zammit-Popescu, Elodie Sornay à Karl Olive, Laurence Trochu à Michel Laugier.